



HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES
Jean-Pierre MACHAT
Laurent RAFEL
Isabelle MARTINS-RAFEL
Julien LESEIGNOUX
(Médiateur)

Siège Social :
16 Place Richelieu – BP 135
37401 AMBOISE CEDEX



Contact pour ce dossier :

Me LESEIGNOUX Julien
bureau AMBOISE
16 place Richelieu
37400 AMBOISE
☎ : 02 47 30 80 40
acthuis@huissiers-37.com

Code IBAN : CDC TOURS
FR30 4003 1000 0100 0038 0548
N93

Paiement Sécurisé en ligne
sur www.huissiers-37.com
Paiement par téléphone
ou directement à l'étude



PROCES-VERBAL
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

Références : C102389

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE QUINZE SEPTEMBRE
À 17 Heures 00

À LA REQUÊTE DE :

L'Association à but non-lucratif NARVALO'S BIKER, immatriculée sous le numéro SIREN 808 556 922 et dont le siège social est situé Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Que l'association NARVALO'S BIKER me requiert à l'effet de procéder au tirage au sort du jeu-concours sous forme de tombola en respect du règlement annexé au présent.

Déférant à cette réquisition,

J'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu, soussigné ;

Procédé à mes opérations de la manière suivante :

Je me suis transporté ce jour 15/09/2019 à 17 Heures 00 à LUYNES (37 230) Avenue de l'Europe, Parc des Varennes où là étant :

CONSTATATIONS FAITES PAR L'HUISSIER DE JUSTICE SOUSSIGNÉ :

Préalablement au tirage au sort, je constate la présence de l'ensemble des souches

Je vérifie que la deuxième souche est conforme aux dispositions de l'article 4 du règlement à savoir le nom de l'Association NARVALO'S BIKER, la date, l'heure et le lieu du tirage au sort ainsi que le numéro du billet et son prix

Je vérifie que la troisième souche est conforme aux dispositions de l'article 4 du règlement à savoir le numéro du billet, son prix ainsi que le nom de la personne à qui l'Association NARVALO'S BIKER a vendu le billet et le nom de la personne qui l'a vendu.

Aucun billet n'est non conforme.

Puis j'individualise l'ensemble des billets de chaque souche.

Je place ensuite l'ensemble des billets individualisés dans une urne transparente et je la referme à l'aide d'un cadenas que je conserve avec moi.

Je porte l'urne seul et me transporte sur la scène, accompagné par Monsieur GEORGET, président de l'association.

J'atteste qu'aucune manœuvre frauduleuse n'a été tentée.

À 17 Heures précise, je procède personnellement au tirage au sort de l'ensemble des billets gagnants.

TIRAGE AU SORT

Je procède au tirage au sort de la manière suivante.

Une fois sur la scène, j'ouvre l'urne.

À la demande de Monsieur GEORGET je tire les billets un à un, que je constate, puis que je remets en mains propres à Monsieur GEORGET qui annonce le résultat dans un microphone sur la scène.

Pour le premier lot, je fais monter sur scène une enfant du public d'un âge de 6 ans qui prend un billet pour me le remettre et je le transmets à Monsieur GEORGET.

Le résultat de la tombola est le suivant :

- Lot n°1 : Ticket N° 463 M. VILLOTEAU Frédéric.
- Lot n°2 : Ticket N° 5003 Mme DELESSALE Clarisse
- Lot n°3 : Ticket N°86 M. PITOU Hervé
- Lot n°4 : Ticket N° 5742 Mme LESOURD Claudine
- Lot n°5 : Ticket N° 4589 Mme CHEVALIER Marie
- Lot n°6 : Ticket N° 330 M. GEORGES Fabrice
- Lot n°7 : Ticket N° 1842 Mme GIGNARY Marie-Noël
- Lot n°8 : Ticket N° 3162 LE GALPAIN Claude
- Lot n°9 : Ticket N° 859 M. ROBERT Vichel
- Lot n°10 : Ticket N° 3390 Mme RUIZ Christelle
- Lot n°11 : Ticket N° 3550 M. LE FAUCHEUR Yann
- Lot n°12 : Ticket N°3307 M. MENORET Nicolas
- Lot n°13 : Ticket N°2751 M. GABILLET Joël
- Lot n°14 : Ticket N° 2918 M. CANIONI Paul
- Lot n°15 : Ticket N° 3276 Mme MAUDUIT Maelyne
- Lot n°16 : Ticket N° 3548 Mme GUIBOUT Joëlle
- Lot n°17 : Ticket N°626 M. PASQUIER Philippe
- Lot n°18 : Ticket N°95 M. BEAUJEAN Michel
- Lot n°19 : Ticket N°1604 M. BARAIS Dylan

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Et de tout ce que dessus, j'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice Associé membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu. Fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût total T.T.C.	25,29 €
Emolument	1,00 €
Transport	7,67 €
TOTAL H.T.	8,67 €
TVA 20,00%	1,73 €
Taxe forfaitaire	14,89 €
TOTAL T.T.C.	25,29 €

Maître LESEIGNOUX Julien Huissier de Justice Associé

